
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 01 juin 2018 L'an deux mille dix-huit et le premier juin à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis EVRARD
<u>Présents :</u> 7	Sont présents: Denis EVRARD, Frédéric BOURGEOIS, Maxence DUBOIS, Renaud POULAIN, Henry GOUSSARD, Nicole TERRACOL, Séverine BONDOUX
<u>Votants:</u> 7	Représentés: Excuses: Absents: Valérie DE WOLF, Christelle MESAS, Stéphanie THOMAS, Alain LE GALL
	Secrétaire de séance: Renaud POULAIN

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance : ordinaire
Convocation du jeudi 24 mai 2018

Ordre du jour :
Accessibilité : adoption de l'opération et modalités de financement
Questions diverses

Après s'être assuré que le quorum est atteint, après avoir récupéré les pouvoirs, la séance est ouverte par le président. Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la dernière séance et signent le registre.

Objet: ACCESSIBILITE :- DE 2018 016

Monsieur le Maire expose que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR a été déposé. Il informe qu'une délibération doit être prise afin de le compléter ; en effet, les précédentes délibérations relatives aux travaux d'accessibilité ne précisent pas l'ensemble des éléments qui doivent être mentionnés. Cette délibération constitue la dernière pièce à fournir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
Vu le budget communal,

Vu que le projet de mise aux normes "accessibilité" de la salle des fêtes et de la mairie peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR,

Considérant le plan de financement de cette opération comme suit :

- coût total : 23 268 €
- moyenne des recettes sur les trois dernières années : 854 €
- DETR : 60 %
- autofinancement communal : 8966 €

Considérant l'échéancier de réalisation de ce projet comme suit : Le projet sera réalisé de mi-2018 à fin 2019.

- ARRÊTE les travaux de mises aux normes dans le cadre de l'accessibilité des ERP par :

- ◆ la réalisation de places de stationnement et de cheminement de la rue aux bâtiments,
- ◆ la création de sanitaires accessibles PMR dans la salle des fêtes,
- ◆ l'implantation d'éveils, de signalétiques et de bandes de contraste pour permettre la sécurisation, l'accès et le repérage,
- ◆ la modification d'une porte d'accès et de sortie des sanitaires pour permettre le retournement,

- ADOPTE le plan de financement comme suit :

- ◆ dépense globale = 23 268 €
- ◆ recettes produites par la salle des fêtes (moyenne des trois dernières années) = 854 €
- ◆ dépense éligible = 22 414 €
- ◆ DETR sollicitée à hauteur de 60 % = 13 448 €

- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 60 %,

- PRECISE qu'aucune autre subvention n'a été sollicitée

- MANDATE Monsieur le Maire pour faire exécuter la présente délibération,

- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures et 19 minutes.

*Le secrétaire de séance,
Monsieur Renaud POULAIN*